



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Xavier Company et consorts déposée le 4 décembre 2018

« Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? »

Lausanne, le 5 mars 2020

Rappel de l'interpellation

« Nos infrastructures sportives coûtent cher et les Verts partagent la volonté d'investissement de la Ville, tout en étant convaincus que des partenaires doivent être trouvés pour diminuer les coûts pour la communauté publique et pour assurer un financement pérenne. En effet, les investissements sont non seulement nécessaires lors de la construction, mais également sur le long terme pour la maintenance et la mise à niveau des installations.

Lausanne, capitale olympique, bénéficie économiquement de la présence du Comité international olympique (CIO) et des fédérations sportives sur son territoire, comme le démontre le préavis N° 2016/67 "Lausanne, Capitale olympique. Demande de crédit-cadre". C'est une grande chance, certes, et nous l'apprécions à sa juste valeur.

Voilà en plus des décennies que les autorités de la Ville soignent les contacts formels et informels à tous les niveaux avec ces partenaires sportifs. Le Conseil a aussi sans hésitation voté un DDP sans redevance pour permettre au CIO son cadre de vie et de travail au bord du lac. De notoriété publique, le mouvement olympique de même que certaines fédérations sportives sises à Lausanne possèdent des moyens financiers élevés et ils ont choisi notre ville pour y travailler. Lausanne a donc forcément un statut et des liens particuliers avec ces acteurs et ses représentants.

Il nous apparaît dès lors important de les solliciter pour un financement ou un soutien lors de la construction d'infrastructures sportives publiques, leur entretien ou leur amélioration, et nous avons ainsi l'avantage de poser les questions suivantes à la Municipalité ».

Préambule

La Ville de Lausanne est fort active dans le monde du sport. Cette année encore, elle figure au cinquième rang du classement mondial établi par l'entreprise Burson Cohn & Wolfe Sports Practice qui compare le succès des stratégies développées pour promouvoir toutes les activités liées au sport en général (info@bcw-sport.com).

Les retombées économiques de cette activité sont énormes. L'étude publiée en 2015 par l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport a montré que la concentration des institutions et des fédérations sportives internationales en Suisse génère des impacts économiques dépassant le milliard de francs par an, dont 550 millions dans le canton de Vaud et 250 millions dans la région lausannoise (cf. www.aists.org/impactstudy). Lausanne, capitale administrative du sport mondial continue de se développer.

Ainsi en 2018, l'European Professional Club Rugby (qui gère les intérêts des clubs professionnels de rugby), l'International Testing Agency (qui fournit des services antidopage aux fédérations internationales et organisateurs de grands événements sportifs), l'Union mondiale de billard (en charge

du billard français) et l'antenne européenne de l'International Fédération Muaythai Amateur (muay-thai ou boxe thaïlandaise) ont rejoint la cinquantaine de fédérations et organisations internationales de sports déjà présentes à Lausanne ou dans sa région.

Le CIO est ainsi à l'origine de plusieurs manifestations sportives populaires : les 20 KM de Lausanne, en 1982, et la Journée Lausannoise du Vélo, en 1983, manifestations qu'il soutient financièrement depuis leur création. Il est aussi à l'origine et patronne les 24 heures de natation. Le CIO est aussi l'initiateur et l'organisateur, depuis pratiquement quarante ans, de la Semaine olympique, qui chaque année, permet à près de 6'000 enfants de 9 à 15 ans de découvrir plus d'une trentaine d'activités sportives ou liées au sport et aux clubs lausannois de se présenter. Nombreux sont les enfants qui ont par la suite rejoint l'un ou l'autre des clubs présents. Enfin, relevons, que le CIO verse annuellement plusieurs centaines de milliers de francs aux organisateurs de manifestations sportives populaires lausannoises.

L'implication des fédérations sportives internationales dans le sport local est très importante. Celles installées à Lausanne, outre un soutien à des événements, qu'ils soient ponctuels ou annuels, contribuent par leur expertise à la réalisation de nouvelles installations sportives ou à la modernisation d'équipements existants. Ainsi, par exemple, la Fédération internationale de natation (FINA) conseille actuellement le maître d'œuvre pour la partie aquatique (bassins, plongeurs, etc.) du Centre sportif de Malley. En 2016, une autre fédération, la World Archery (anciennement Fédération internationale de tir à l'arc) a décidé d'aller encore plus loin et a ouvert au Chalet-à-Gobet son centre d'excellence mondial. Ledit centre permet la pratique intérieure et extérieure du tir à l'arc et comprend des salles de théorie, une cafétéria, une salle de musculation et des vestiaires. Destiné à accueillir des cours et des entraînements pour l'élite mondiale de la discipline, il est aussi disponible pour les clubs locaux, les écoles et les particuliers. Sa réalisation a également permis de répondre aux besoins en locaux du club lausannois de Kyūdō (tir à l'arc japonais).

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelles sont les demandes de co-financement qui ont été formulées au CIO ou à d'autres fédérations ou associations sportives pour le financement des infrastructures sportives de la ville ?

La Municipalité n'a jamais formulé de demandes de participation financière à la construction de telle ou telle infrastructure sportive. Relevons, en outre, que, mise à part la Fédération internationale de natation et la future piscine couverte de Malley, aucune des fédérations sportives internationales concernées par les infrastructures sportives réalisées récemment, ou en cours de réalisation dans le cadre du projet Métamorphose (Centre sportif de la Tuilière, Stade de la Tuilière, Centre sportif de Malley), n'a son siège à Lausanne.

Par contre, la Municipalité a sollicité et obtenu des aides financières de la part de la Confédération, de l'Etat de Vaud et d'autres collectivités publiques.

Question 2 : Quelle est l'évolution des relations entre Lausanne et le CIO et les fédérations ?

Les relations entre la Ville de Lausanne et le CIO, ainsi que les fédérations et organisations internationales de sports sont aujourd'hui excellentes, fruit d'un travail qui s'est construit avec les années conjointement avec l'Etat de Vaud. La Ville, notamment par l'Unité sport international du Service des sports, ainsi que les autres services de la Ville valorisant les sites où sont présents le CIO (Musée Olympique, siège administratif) et les fédérations, œuvrent conjointement avec les services

de l'Etat afin de maintenir et développer encore ces bonnes relations. Par ailleurs, les Jeux Olympique de la Jeunesse en 2020 ont également largement contribué à renforcer encore les liens entre Lausanne et le mouvement olympique. Enfin, comme cela a été relevé en préambule, il importe de relever que ces relations ont permis de développer de nombreux projets et manifestation sportives populaires sur le plan local.

Question 3 : Sachant que le naming seul ne permettra pas un financement suffisant, quelles sont les autres pistes explorées par la Ville pour assurer un financement durable des infrastructures à venir ?

Dans le cas des équipements sportifs liés à Métamorphose, conformément aux préavis adoptés par le Conseil communal, la Municipalité a développé une approche particulière pour chaque projet. Ainsi, s'agissant du Centre sportif de Malley (CSM), la réalisation du nouveau complexe (patinoires, piscine, équipements pour l'escrime et le tennis de table, etc.) a été financée au moyen d'un emprunt, contracté par la société anonyme en charge de l'exploitation du site, ledit emprunt étant cautionné par les communes de Lausanne, Prilly et Renens, actionnaires majoritaires de la société anonyme. Outre Lausanne, Prilly et Renens, l'ensemble des communes de Lausanne Région contribuent aux coûts d'exploitation. En contrepartie, elles bénéficient de créneaux horaires (piscine et patinoire) en faveur des élèves de leurs écoles. Relevons que le club résident de la patinoire, le LHC, a également contribué, pour plusieurs millions de francs, à la réalisation des infrastructures qu'il utilisera. Quant à la Vaudoise Assurances, elle a conclu un partenariat sur plusieurs années, aboutissant au baptême des lieux en Vaudoise aréna.

Pour le Centre sportif de la Tuilière (CST), c'est un modèle « classique » qui prévaut. Une demande de crédit d'ouvrage a été présentée au Conseil communal, afin de financer sa construction, et son exploitation est confiée au Service des sports (budget de fonctionnement). A terme, sa mise à niveau se fera par l'intermédiaire du budget ordinaire de ce service ou par une demande *ad hoc* de crédit d'ouvrage. En contrepartie, les terrains, vestiaires, buvette et autre locaux sont loués aux utilisateurs. Leur usage en dehors des horaires de location est en cours d'étude.

Quant au Stade de la Tuilière, le modèle économique retenu diffère des deux précédents. Certes, un crédit d'ouvrage a été demandé au Conseil communal, mais l'entier des modifications du projet initial est à la charge du club résident, qui, nouveauté, est également l'exploitant du site. Il lui appartient de faire vivre et de rentabiliser ces installations.

A l'avenir le financement et l'exploitation d'installations sportives nouvelles s'inspireront de ces modèles, sans, toutefois, ne rien figer et ne pas négliger d'autres voies potentielles (financement participatif, par exemple).

Question 4 : La Municipalité et ses services suivent-ils une stratégie précise de recherche de co-financement ?

La Municipalité, dans le respect du cadre légal (loi sur les communes), que ce soit pour la réalisation et l'exploitation d'équipements sportifs ou pour tout autre financement d'infrastructures, recherche en permanence les solutions qui permettent à la fois de disposer desdites infrastructures dans les meilleurs délais, aux meilleures conditions financières, avec des charges d'amortissement et d'exploitation qui ne grèveront pas les budgets futurs. Elle recherche des partenariats à moyen et long termes avec les communes de la région pour des projets qui répondent non seulement aux besoins de la population lausannoise, mais également à celle du Grand Lausanne. Dans le domaine des équipements sportifs, l'évolution des besoins et des exigences (émis tant par les utilisateurs et les fédérations sportives, que par la Confédération ou l'Etat de Vaud) en cours de vie nécessitent des mises à niveau et des modifications d'exploitation coûteuses. C'est moins dans la phase initiale

(investissement), que dans celles de l'exploitation et des transformations ultérieures qu'un co-financement doit être trouvé. La Municipalité et ses services s'y emploient.

Concrètement, les stratégies employées consistent, lors de l'élaboration des projets, à déterminer si, par exemple, la présence de commerces est possible (recherche de partenaires privés et perception de loyers diminuant ainsi l'impact des investissements initiaux) ou si l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie n'est pas envisageable en lieu et place d'investissements directs. De plus, dans le cas des équipements sportifs, une utilisation mixte (club résident/population-écoles) sera privilégiée, la réalisation de centres nationaux (permettant un soutien de partenaires publics) favorisée et un apport financier des clubs et fédérations concernés sera demandé.

Question 5 : Le cas échéant, quels obstacles la Municipalité et son service des sports rencontrent-ils au moment de concrétiser cette stratégie ?

La recherche de participation(s) au financement d'infrastructures nécessite beaucoup de temps, de patience et de diplomatie. Cependant, elle est beaucoup plus aisée que la recherche de partenaires prêts à financer l'exploitation et la rénovation/mise à niveau de ces mêmes infrastructures. Lors de ces recherches, l'un des points les plus délicats à négocier concerne les contreparties pouvant être obtenues.

Question 6 : S'agissant du naming, la Ville de Lausanne cherche-t-elle activement des partenaires acceptables pour ses infrastructures sportives en cours de construction ou futures, notamment pour le stade de la Tuilière ?

Dans le cadre du Centre sportif de Malley, la recherche d'un partenaire pour l'appellation du site a débouché sur un contrat de plusieurs années avec la Vaudoise Assurances et le nom de Vaudoise aréna. Pour le futur stade de la Tuilière de telles démarches ne sont pas, pour le moment, envisagées. Il importe de rappeler que la recherche d'un partenaire pour l'appellation d'un site de pratique sportive s'inscrit dans une démarche cohérente en lien avec le partenariat existant ou éventuel du club concerné.

Question 7 : Le cas échéant, pour quelle durée est en principe prévu un naming ?

Selon les lieux et les objets, la durée du contrat aboutissant à un *naming* peut être extrêmement variable. Celui de la Vaudoise aréna a été conclu pour 10 ans.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Xavier Company.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 5 mars 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

